

LANGUEVOISIN QUIQUERY REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le mardi 27 mai, à 18 heures trente, le conseil municipal de la commune de Languevoisin quiquery légalement convoqué s'est réuni en lieu et place de ses séances, suite à la convocation du 4 avril 2025.

Etaient présents :

Mme Ginette Lewandowski, Madame Zurich Christine, M Boerema Joel, Mme Gérard Sandrine, Madame Mangot Biljana, Monsieur Loire Didier, Baton Bernadette

Absents excusés : Monsieur Comte Didier, Monsieur Combault Pascal, Madame Lapierre Nicole, Monsieur David Clément

Pouvoirs : Monsieur Comte Didier donne pouvoir à Monsieur Boerema Joel

Monsieur David donne pouvoir à Madame Mangot Biljana

Monsieur Combault donne pouvoir à Madame Zurich Christine

Madame Lapierre Nicole donne pouvoir à Madame Lewandowski Ginette

Mme Biljana Mangot est nommée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Mme Zurich Christine, Maire.

1) Procès verbal du 15 février 2025

Madame Biljana Mangot donne lecture du procès verbal de la réunion du 28 février 2025. Ce dernier ne soulevant aucune observation, les membres du conseil municipal décident de l'approuver à l'unanimité.

2) Délibération : Dénomination de la voie de quiquery

Madame Zurich Christine, Maire, explique avoir sollicité l'avis des habitants de Quiquery pour la dénomination de la rue. Ce changement de nom est nécessaire pour l'adressage utilisé pour les opérateurs de la fibre, les secours, les services de gendarmerie. Ces derniers souhaiteraient que la rue se nomme « Impasse de la Fontaine de Saint-quentin ». Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité la proposition des habitants de Quiquery. L'ancienne appellation Hameau de Quiquery sera donc remplacée par l'impasse de la Fontaine de Saint-Quentin.

3) Délibération : convention Ramery

Madame Zurich explique avoir été sollicité par Ramery pour utiliser un chemin rural afin de réaliser des travaux de remblaiement. Elle précise avoir reçu les intéressés afin d'établir une convention d'utilisation. Une première convention lui a été envoyée mais cette dernière ne précise pas que les camions ne devront pas traverser le village. Elle attend donc la convention corrigée. Elle précise donc aux membres du conseil municipal que la délibération prévue sera prise que lorsque les modifications seront faites.

4) Délibération : convention maitrise d'œuvre pour la grande rue

Madame Zurich Christine, Maire, explique que pour la réalisation des travaux dans la grande rue pour enlever le dos d'âne un marché public doit avoir lieu ainsi qu'une étude. Afin de chiffrer l'ouvrage et de consulter des entreprises cela demande un travail administratif et un suivi important. Aussi, il serait judicieux de faire appel à un maître d'œuvre. Après avoir reçu M Brailly des Établissements EVIA celui-ci propose de réaliser l'étude et tout le suivi administratif du marché public. Après délibération, les membres du conseil municipal décident d'approuver l'emploi d'un maître d'œuvre et autorisent Madame le Maire à signer tous documents référents à ce dossier.

5) Document d'autorisation d'utiliser un chemin rural par Fertighy

Madame Zurich Christine, Maire, rappelle que la commune a été sollicitée pour donner une autorisation d'utiliser un chemin rural par Fertighy. Toutefois, elle précise être régulièrement sollicitée par des demandes de documents d'urbanismes sur ce secteur sans savoir réellement les opérations qui y sont projetées. Aussi, afin de pouvoir savoir si des transactions se font sans que l'on en soit informé il serait peut-être intéressant d'instaurer un droit de préemption sur tout le territoire communal. Après délibération, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité d'instaurer un droit de préemption sur tout le territoire de Languevoisin-Quiquery.

6) Questions diverses

Plus d'observations n'étant soulevées la séance est levée à 19h40